

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 21 mars 2024 (documents budgétaires)
28 mars 2024 (convocation globale)

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 25

L’an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH,
M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI,
M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. JALLOT, M. FARIGOULE, Mme AZDAD,
Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme BOUKANDOURA
Mme RAKOTOMALALA

(Procuration à M. LONGEAULT)
(Procuration à M. GAILLARD)

Absents excusés :

Mme CHATELAIN
M. CAMARA
M. ALIMI
M. MARCIN
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

Désignation d'un nouveau membre élu du Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Madame Nathalie BIGLIONE, démissionnaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles en son article R123-9 ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de Madame Nathalie BIGLIONE du Conseil municipal, il convient de pourvoir à son remplacement en qualité de membre élu du Conseil d'administration du CCAS ;

CONSIDERANT que la liste majoritaire dont était issue Madame BIGLIONE se composait de :

Mme Marwa ABLOUH
Mme Halima BELHADJ-ADDA
Mme Martine TOUSSAINT
M. Jean Yves GOURVENEC
Mme Ilhame BOUKANDOURA
Mme Nathalie BIGLIONE
M. Bilal ALIM

CONSIDERANT qu'en l'absence de suivant sur cette liste, M ALIM siégeant déjà au Conseil d'administration, le remplacement doit être opéré par le suivant de l'unique autre liste déposée, par la liste minoritaire qui se composait de :

Mme Latifa KHARJA
M Emmanuel FARIGOULE
Mme Sabrina LARABI
Mme Luciana SIRAS
M Amine ODIRA
M Fuat TATLI

CONSIDERANT que Madame SIRAS siégeant au Conseil d'administration, le suivant de cette liste est M ODIRA, qui doit être désigné,

ENTENDU l'exposé de Mme Catherine ARENOU, Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DESIGNE à main levée M Amine ODIRA membre élu du Conseil d'administration du CCAS, en remplacement de Madame Nathalie BIGLIONE.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 avril deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20240415-2024-DEL-26-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024